



## Lundi 06 Mars 2017 à l'ESPE de Laon Stage « mon entrée dans le métier »

Au programme :

- Le mouvement départemental
- Le changement de département
- L'avancement, la rémunération, le temps partiel...
- La titularisation
- Le rôle des commissaires paritaires
- Les accords PPCR



Ce stage est ouvert à tous, adhérents et non adhérents. La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire stagiaire ou titulaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an. Les demandes de congé doivent être transmises au moins 30 jours avant le début du stage. La demande de congé doit parvenir à votre IEN avant le 6 février 2017

La demande de congé doit parvenir à votre IEN avant le 06 février 2017 toutes les infos sur notre site (modèle de demande de congé, inscriptions auprès du SE-Unsa) <http://sections.se-unsa.org/02> ou en flashant le code



web

